

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe des Outre-mer

Batsirai, Irma, Maria ou Zika et Chikungunya ne sont malheureusement pas la liste des noms les plus populaires mais ils rappellent des événements dramatiques vécus par les ultramarins.

Depuis 2009, 40 événements climatiques majeurs ont été comptabilisés dans les Outre-mer et depuis plus de 15 ans ils luttent également contre la prolifération d'épidémies ou de maladies nouvelles.

Ces manifestations fréquentes et plus intenses des phénomènes météorologiques et l'amplification d'affections existantes montrent si c'était encore nécessaire, combien ces territoires sont déjà soumis aux effets du réchauffement climatique.

A cette réalité, ces collectivités sont aussi fragiles de leur interdépendance numérique et par conséquent aux cyber-risques tant elles dépendent exclusivement des câbles sous-marins et pour cause.

Ces constats mettent en lumière un autre d'autant plus frappant à savoir la question de la non-assurance qui s'accompagne de la démission des assureurs implantés dans les Outre-mer, souvent après des événements majeurs. A cet égard, les chiffres sont éloquentes mais non-moins significatifs. En effet, selon l'Insee, le taux de souscription à l'assurance multirisques habitation est ainsi de 68 % à La Réunion, à 62 % en Martinique, à 59 % en Guadeloupe quand il avoisine les 99 % des ménages dans l'Hexagone. La Guyane, Mayotte et les collectivités d'outre-mer oscillent quant à elles entre seulement 6 et 49 %. Par ailleurs, bien que les données soient insuffisantes, on constate tout de même un déficit de couverture assurantielle des entreprises ultramarines.

Ces phénomènes trouvent diverses explications économiques, sociales et structurelles. Les familles précaires hiérarchisent leurs dépenses prioritaires quand d'autres pointent le manque de lisibilité des offres d'assurances. Il faut voir les circonspections qui s'expriment après le déploiement du régime de catastrophe naturelle car certains s'imaginent que les ultramarins usent du déclenchement de l'aide publique pour ne pas souscrire à un contrat d'assurance. Cependant, si la pénétration assurantielle dans les Outre-mer suppose d'inciter à la responsabilité des ultramarins, certaines pratiques qui consiste à réviser les cotisations d'assurance à la hausse dans des proportions très importantes et des évolutions tarifaires souvent après des épisodes climatiques sont des facteurs dissuasifs.

Plus que jamais, les politiques de prévention des risques et l'importance d'une gestion inclusive et d'un pilotage efficace de la réponse lors des catastrophes naturelles doivent être organisés au sein d'une autorité politique.

De plus, alors que les indemnisations des assurances ont été un levier significatif de reconstruction chez les particuliers et de redémarrage des entreprises comme on l'a encore vu à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, le développement de la couverture assurantielle outre-mer est un impératif notamment en développant des produits d'assurance adaptés aux spécificités locales.

Parallèlement à la proposition de la Délégation aux Outre-mer de mettre en place un dispositif d'évaluation des couvertures assurantielles, il convient d'aller plus loin en créant dans chaque territoire, des « observatoires locaux des assurances », afin de suivre l'évolution du nombre d'assureurs présents, des tarifs des produits proposés et de la couverture assurantielle. Cette proposition du Sénat mérite un consensus des acteurs locaux sur son applicabilité.

Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.